

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2006

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - (n° 3338)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 379

présenté par  
M. Blazy, Mme Adam, MM. Zanchi, Jean-Marie Le Guen,  
Dray, Cohen, Le Bouillonec, Le Roux  
et les membres du groupe socialiste et apparentés

-----  
**ARTICLE 9**

Dans l'alinéa 3 de cet article, substituer aux mots :

« civique et participent »

les mots :

« et participent ainsi ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de clarification.